

DÉPANNAGE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES



● Présentation de la formation

Notre formation dépannage des installations électriques permet au personnel électricien d'acquérir les compétences nécessaires pour détecter rapidement l'élément défaillant dans un équipement électrique en appliquant une méthode logique de recherche de panne, tout en priorisant votre sécurité.

● Objectifs de la formation

A l'issue du stage, le stagiaire est capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors de l'exécution de dépannage/travaux sur des installations ou équipements électriques basse tension.

Il est en capacité d'entretenir une installation électrique.

De réaliser les montages électriques simples.

D'identifier, localiser, analyser et remédier à un dysfonctionnement ou une panne électrique d'un équipement.

De réaliser le compte rendu de l'intervention.

Assurer le dépannage élémentaire et courant des installations électriques Basse Tension (BT), et des circuits simples de distribution BT.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Évaluation pratique sur platine.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.



LES PLUS DE LA FORMATION

Partie spécifique dépannage et SAV.

Utilisation d'un tableau interactif et d'une armoire électrique murale.

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

Vous forme à devenir un acteur de la prévention des risques dans votre entreprise.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**



DURÉE

**Minimum recommandé : 3 jours, soit 21 heures
Ou 5 jours, soit 35 heures**



LIEU ET DATE

**Dans vos locaux ou dans nos locaux
Dates sur demande**



DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

Sur demande

Devis sous 24 h

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Equipement de Protection Individuel.
- Outillage.
- Tableau électrique pédagogique, maquette, BAES, et/ou votre poste de travail.
- Recueil d'instruction UTE C 18-510.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.



RENOUVELLEMENT

L'INRS préconise un Recyclage tous **3 ans**.



Méthodologie générale du dépannage et sécurité lors des opérations de dépannage.
Degrés de protection procurés par les enveloppes électriques.
Prise de terre et circuit de protection.
Opérations de première urgence.
Remplacement de fusibles.
Réarmement des relais thermiques.
Réarmement des disjoncteurs.
Mesures des grandeurs de base (continuité, tension, courant).
Dépannage sur l'appareillage (interrupteur, va-et-vient, contacteur, télérupteur).
Dépannage sur les récepteurs et les circuits terminaux (moteurs, éclairage, prises de courant).

RAPPELS D'ELECTROTECHNIQUE :

Courant continu – alternatif.
Loi d'Ohm.

SENSIBILISATION AUX RISQUES ELECTRIQUES :

Statistiques sur les accidents d'origine électrique.
Différents risques présentés par l'électricité.
Effets du courant sur le corps humain.

PREVENTION DES RISQUES ELECTRIQUES /

Moyens de protection contre les contacts directs.
Matériels, appareillages, indices de protection, classes d'appareils.
Moyens de protection contre les courants indirects.
Schémas de liaisons à la terre, appareillages (différentiel, transformateur de séparation, etc.).

OBLIGATIONS LEGALES :

Code pénal.
Principaux textes réglementaires.
Responsabilité du chef d'établissement.
Responsabilité des intervenants.

PUBLICATION UTE C18-510 :

Généralités sur l'habilitation électrique.
Définitions.
Rôle du personnel habilité.
Limites réglementaires.

TRAVAUX – CONSIGNATIONS :

Rôle du chargé de travaux.
Rôle du chargé de consignation.
Prescriptions à respecter (attestation de consignation).
Dispositions techniques à mettre en œuvre.

MANŒUVRES – MESURAGES – ESSAIS :

Manœuvre de réarmement, consignation, d'urgence.
Dangers spécifiques aux dépannages, essais, mesurages.
L'utilisation des appareils de mesure.

MATERIEL DE PROTECTION INDIVIDUEL – OUTILLAGE :

Présentation des équipements de protection individuels ; Appareils de mesure ; Précautions d'emploi.

DISPOSITIONS A PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE :

Secours aux victimes ; Incendie.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Code du travail Art.L4121-1 et L4121-2.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.



AGRÉMENTS



NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr